

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le projet de règlement numéro 2009-543 tenue au lieu des séances, le vendredi 22 janvier 2010 à 18 h 45 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

M. Jean-Pierre Nepveu, Maire
Mme Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste # 1
M. Roger Martel, Conseiller au poste # 2
M. Bruce Zikman, Conseiller au poste # 3
M. Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste # 4
M. Michael Ray, Conseiller au poste # 5
M. Michel Gohier, Conseiller au poste # 6

Était également présent le directeur général et greffier, Monsieur Luc Lafontaine.

1.0 **CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-543**

Le Maire cède la parole au directeur général, qui explique les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2009-543 modifiant le règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction numéro 2006-497, ayant pour but de modifier les normes relatives à la construction sur un lot accessible par un droit de passage ou une servitude d'accès.

Le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, informe le public que ce règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur le projet de règlement numéro 2009-543.

Aucun commentaire n'est reçu des personnes présentes.

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier